



**SERVICE  
ANIMATION ENFANCE JEUNESSE**

**PROJET EDUCATIF**  
**Accueils Collectifs de Mineurs**

**Organisateur** : Maire de CASTELSARRASIN

**Responsable du Service des Affaires Scolaires** : M. KERRAOUI Féthi

**Responsable du Service Animation Enfance Jeunesse** : Mme GENNERO Sandrine

## **SOMMAIRE**

### **PREAMBULE**

#### **A. ORGANISATION**

- + Les locaux
- + Les effectifs (enfants et animateurs)
- + Les règlementations

#### **B. FONCTIONNEMENT**

- + Les mercredis récréatifs
- + Les petites et grandes vacances

#### **C. LES MODALITES D'INSCRIPTIONS ET DE PAIEMENT**

#### **D. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ORGANISATEUR**

- + Ses engagements
- + Ses valeurs
- + Ses objectifs
  - 1.Les objectifs « Enfants »
  - 2.Les objectifs « Familles »
  - 3.Les objectifs « Equipes »
  - 4.Les objectifs « Partenaires »

#### **E. MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF ET PRESENTATION DES PROJETS PEDAGOGIQUES**



## **PREAMBULE**

*Le projet éducatif est un projet visant à formuler les objectifs, les valeurs et les intentions éducatives de l'organisateur d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) en direction des enfants.*

*La ville de Castelsarrasin propose un ACM pour les enfants à partir de leur scolarisation jusqu'à 12 ans, durant les temps périscolaires et extrascolaires.*

*La volonté première est d'organiser des accueils collectifs de qualité répondant aux attentes des parents pour que le temps libre de l'enfant participe à son éducation et son épanouissement.*

*Nous nous engageons à développer diverses activités adaptées aux différentes tranches d'âge pour permettre aux enfants de grandir, de vivre des temps de loisirs éducatifs de qualité à la fois différents et complémentaires des temps scolaires et familiaux.*

*Nos actions quotidiennes permettent aux enfants de rêver, partager, créer, coopérer, construire, échanger, inclure, participer et tout simplement jouer.*

*Ces activités favorisent les découvertes et l'expression des enfants dans des domaines créatifs, sportifs ou culturels, tout en laissant une place aux jeux, à la détente et au repos.*

*Notre mission ne se limite pas à garder les enfants, mais bien à agir ensemble pour contribuer à leur développement, leur épanouissement toujours dans l'apprentissage du vivre ensemble, du respect mutuel et de la tolérance.*

*Un proverbe africain dit : « **Il faut tout un village pour élever un enfant** ».*

*De nos jours le « village » est un ensemble complexe d'interactions, qui englobe la famille en général et les professionnels, enseignants, éducateurs, animateurs, agents de service, entraîneurs sportifs, artistiques ou culturels, médecins et bien d'autres encore.*

*Toutes ces personnes qui forment un système et partagent les mêmes valeurs, privilégient une approche globale, holistique, en observant et en étudiant les différents besoins des enfants. Elles participent au développement de ces derniers et les aident à affirmer leur individualité, à acquérir diverses compétences, à élargir leurs connaissances, à comprendre le monde qui les entoure et à apprendre à vivre ensemble.*

*Le « village » représente donc des valeurs partagées, des approches éducatives diverses et variées qui aident l'enfant à grandir.*

## A. ORGANISATION

### Les locaux

A partir de 2022, les ACM fonctionneront dans les locaux neufs des écoles maternelle et élémentaire « DUCAU », construites selon les dernières normes environnementales, dans un espace fonctionnel, calme, sécurisé et totalement adapté aux divers besoins des enfants.

#### ➤ **ACM Maternel :**

- Composé de 4 salles d'activités, une salle d'accueil ou de motricité, un dortoir, des sanitaires, un préau, une cour aménagée, un réfectoire.

#### ➤ **ACM Élémentaire :**

- En attente de la finalisation des plans de cette nouvelle école. Cette dernière sera composée de 7 salles d'activités, une salle polyvalente, des sanitaires, un préau, une cour aménagée, un réfectoire.

(Jusqu'en 2022 les ACM se dérouleront, comme à ce jour, dans les locaux du groupe scolaire Sabine Sicaud à Castelsarrasin).

### Les effectifs

#### ➤ Enfants

Les ACM sont ouverts toute l'année, les mercredis et vacances scolaires sauf jours fériés.

L'effectif total est réparti par groupe d'âges :

**ACM Maternel :** 48 à 72 enfants de 3 à 6 ans (enfants scolarisés de la petite section à la fin de la grande section) selon les périodes.

**ACM Primaire :** 60 à 80 enfants du CP à 12 ans selon les périodes.

Les groupes fonctionnent en sous-groupes pour répondre au mieux aux besoins et centres d'intérêts des enfants.

#### ➤ Equipes

Les ACM sont des accueils réglementés, déclarés et contrôlés, notamment en ce qui concerne le taux d'encadrement des enfants :

**ACM maternel : 1 animateur pour 8 enfants** (Besoin entre 6 et 9 animateurs selon les périodes)

**ACM élémentaire : 1 animateur pour 12 enfants** (entre 5 et 7 animateurs)

Les équipes sont obligatoirement composées d'au minimum 50% de diplômés et au maximum 20% de non diplômés. Le prorata des stagiaires BAFA varie selon les pourcentages précédents.

Les équipes interviennent également dans les temps périscolaires conformément au PEDT (Projet Educatif Territorial) dans les écoles de la ville. Ces équipes sont stables et formées aux différents objectifs des projets éducatifs.

### **Les réglementations**

Les conditions sanitaires, matérielles, morales et éducatives des accueils collectifs de mineurs (ACM) sont soumises au contrôle de l'autorité publique.

### **Quelle est la mission du service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) au sein du ministère de l'Education Nationale ?**

La mission du SDJES est d'assurer la protection des mineurs accueillis dans ces structures. À cet effet, il a compétence pour élaborer le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs et veiller à sa mise en œuvre, notamment en réalisant des contrôles et des évaluations.

Il promeut le développement d'accueils de qualité.

### **Quel est le service de l'État chargé de cette mission ?**

C'est le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

La ville de Castelsarrasin déclare ses accueils auprès du SDJES de Montauban.

Le SDJES peut effectuer à tout moment des contrôles de ces accueils.

Il a également un rôle de conseil auprès des organisateurs, de l'équipe d'encadrement et des familles.

Par ailleurs, l'organisation d'un accueil ouvert à des enfants scolarisés de moins de 6 ans est subordonnée à l'avis du Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne de la Protection Maternelle Infantile (PMI) ; les médecins de PMI contrôlent le respect des règles et des préconisations fixées.

## **B. FONCTIONNEMENT**

Les ACM accueillent les enfants :

### **Les mercredis récréatifs**

1. De **11h30 à 18h30** (demi-journée avec repas et goûter)

Un transport est mis en place pour récupérer les enfants dans toutes les écoles de la ville (moyennant un coût supplémentaire).

2. De **14h00 à 18h30** (demi-journée sans repas)

Les heures d'accueil parents (ouverture portail) pour amener ou récupérer les enfants :

- De 13h30 à 14h00
- De 16h45 à 18h30

- ✚ **Les petites et grandes vacances** (fermeture durant les vacances de décembre à définir)

### **Ouverture des accueils de 7h30 à 18h30**

1. Journée avec repas et goûter,
2. Journée sans repas avec goûter,
3. Demi-journée matin ou après-midi avec ou sans repas et goûter.

Les heures d'accueil parents (ouverture portail) pour amener ou récupérer les enfants :

- De 7h30 à 9h00
- De 11h30 à 12h00
- De 13h30 à 14h00
- De 16h45 à 18h30

*PS : actuellement la crise sanitaire et le protocole en vigueur ne nous permettent pas d'accueillir les enfants en journée sans repas ou en demi-journée durant les vacances pour éviter le brassage des enfants et mener à bien la désinfection préconisée.*

*La collectivité se réserve également le droit de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture des accueils en lien avec les dernières recommandations ministérielles pour lutter contre la pandémie.*

### **C. MODALITES D'INSCRIPTION**

Les familles pourront aussi s'inscrire en ligne comme pour le paiement de la cantine (en cours d'acquisition).

Le paiement de la prestation sera effectué lors de l'inscription selon les modalités de la restauration scolaire.

D'autres modalités de paiements sont prévues (paiement au guichet en espèces ou en chèque, paiement en ligne, prélèvement automatique).

### **D. OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA STRUCTURE**

#### ✚ **Ses engagements**

- Garantir un encadrement par des professionnels qualifiés.
- Garantir un accueil de qualité accessible à tous.
- Proposer aux enfants des activités et des loisirs éducatifs favorisant le partage, l'éveil, la découverte et l'accompagnement.

## **Nos valeurs**

- Respect de soi, des autres et de son environnement.
- Tolérance et respect des différences.
- Entraide et solidarité.
- Partage et coopération.
- Citoyenneté et Laïcité.
- Bienveillance.
- Respect des droits et de devoirs de chacun.

## **Nos objectifs éducatifs**

Les priorités éducatives de la structure s'articulent autour de quatre pôles :

- 1. Les enfants**
- 2. Les familles**
- 3. Les équipes**
- 4. Les partenaires**

Les objectifs du projet éducatif sont complémentaires aux objectifs du PEDT. Ils peuvent selon les actions, se compléter, et/ou se développer différemment selon le cadre d'intervention.

La formation permanente et la sensibilisation aux évolutions des métiers de l'animation sont au centre de nos priorités. Ce qui doit permettre à nos équipes d'afficher une cohérence éducative quel que soit le lieu d'intervention.

### **1. Les objectifs « Enfants »**

- **Répondre aux besoins fondamentaux des enfants selon leurs âges**
  - Besoins physiques
  - Besoins intellectuels
  - Besoins sociaux
  - Besoins affectifs
- **Développer l'autonomie et la créativité de l'enfant**
- **Favoriser l'accueil inclusif et la sensibilisation à la différence**
- **Sensibiliser les enfants à la citoyenneté, aux notions de droits et de devoirs**
- **Permettre l'ouverture culturelle et la mixité sans aucune notion de genre**
- **Accompagner les enfants aux valeurs et principes de la République** : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, mais aussi la solidarité, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations.

- **Développer la capacité à vivre ensemble, penser et agir par soi-même et avec les autres**

## **2. Les objectifs « Familles »**

- **Créer un lien de confiance**
  - Accueillir : développer et matérialiser le lieu « Accueil parents » dans les ACM
  - Mettre en place des outils favorisant la communication
  - Assurer un accueil personnalisé lors de rendez-vous lié à l'inscription
- **Développer des actions d'échange et de partage**
  - Sous forme de portes ouvertes, de réunions d'informations et de temps de présentation des équipes
- **Valoriser nos actions avec la collaboration des enfants**
  - Création d'un compte Facebook spécifique comme celui de l'espace ados ou de la ville
- **Accessibilité du service**
  - Mise en place d'une tarification adaptée en fonction des ressources des familles

## **3. Les engagements de la structure « Equipes »**

- **Recruter des animateurs diplômés** (BAFA, CPJEPS)
- **Garantir un encadrement de qualité pour un accueil bienveillant et sécurisant**
- **Former en interne les équipes d'animation en collaboration avec les directeurs des ACM :**
  - Faire connaissance, créer du lien pour construire ensemble une cohésion d'équipe
  - Connaissance des différents projets : Projet Educatif, Projet Pédagogique, Projet d'animation, PEDT
  - Rôles de l'animateur petite enfance, rôle de l'animateur enfance / jeunesse, rôles de l'animateur durant les temps périscolaires
  - Connaissance des publics (les spécificités et les besoins des différentes tranches d'âge à prendre en considération dans les actions à développer)
  - Législation
  - Les postures professionnelles (savoirs être et savoirs faire)
- **Prendre en compte les compétences des animateurs pour composer des équipes complémentaires**



- **Assurer une continuité et une cohérence éducative** grâce à une équipe stable et sensibilisée aux engagements aux valeurs de la structure
- **Proposer des activités et des loisirs variés, accessibles à tous**
- **Instaurer des temps d'échanges, de coordination, de communication, d'évaluations et de bilans** durant toute l'année
- **Travailler la communication** avec les familles, les équipes éducatives scolaires, les **agents de la Commune**

#### **4. Les objectifs « Partenaires »**

- **Harmoniser les pratiques éducatives** des divers acteurs intervenants sur les temps périscolaires,
- **Maintenir et développer le partenariat** avec les associations sportives, artistiques et culturelles de la ville,
- **Développer des actions ponctuelles ou suivies** avec les acteurs locaux de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que des animations intergénérationnelles avec la maison de retraite de la ville,
- **Fédérer des énergies** autour de nouveaux projets à venir.

#### **E. MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF ET PRESENTATION DES PROJETS PEDAGOGIQUES**

Le projet éducatif est un document cadre évolutif, sur lequel l'ensemble des professionnels s'appuient pour exercer au sein des différents lieux.

La responsable du secteur Animation Enfance Jeunesse, les directeurs et les équipes d'animation des Accueils Collectifs de Mineurs ont l'obligation de l'appliquer sur le terrain à travers leurs actions, tout en veillant à être en lien avec le Projet Educatif du Territoire.

La responsable du secteur Animation Enfance Jeunesse et les Directeurs le mettent en œuvre et en précisent les conditions de réalisation dans le document dénommé « Projet Pédagogique » qu'ils élaborent ensemble sous l'autorité du Responsable du service.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Ce dernier permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Les orientations de la collectivité y sont obligatoirement repérées.

Le projet s'inscrit dans un environnement réglementaire, social et géographique.

Les projets pédagogiques sont présentés pour avis et font l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Dans tous les cas, l'accueil des enfants est effectué dans le respect des politiques nationales de la famille, de l'enfance et de la protection des mineurs et des règlements locaux de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Protection Maternelle Infantile et de la Caisse d'Allocations Familiales.

